COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 397-CE-3232

concernant l'émission des diplômes

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 397e réunion tenue le jeudi 8 septembre 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU l'article 109 du *Règlement général 2* concernant les études de premier cycle et l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directions de modules et les responsables de programmes ;

ATTENDU la recommandation du Registraire (Annexe 1) ;

ATTENDU la résolution CERC-8685 de la Commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi (Annexe 2);

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par madame Frédérique Wion,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ont satisfait aux exigences des programmes auxquels elles étaient inscrites.

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer les diplômes correspondant aux programmes auxquels elles étaient inscrites.

DE FÉLICITER chaleureusement les personnes diplômées pour avoir complété avec succès leur programme d'études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 397-CE-3233

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycles

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 397e réunion tenue le jeudi 8 septembre 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU la *Politique* concernant le cadre institutionnel de programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programme;

ATTENDU la recommandation du Registraire (Annexe 1);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Forget, appuyée par madame Véronique Le Gall,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycles aux personnes dont les noms figurent dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

DE FÉLICITER chaleureusement les personnes diplômées qui ont complété avec succès leur programme d'études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 397-CE-3234

concernant l'émission d'un diplôme par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 397e réunion tenue le jeudi 8 septembre 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par le responsable de programme;

ATTENDU la recommandation du Registraire (Annexe 1);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Christian Laccelle, appuyée par monsieur Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que la personne a satisfait aux exigences du programme auquel elle était inscrite;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de lui octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elle était inscrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du ou de la récipiendaire dans le cadre des cérémonies de la collation des grade de l'automne 2022

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 397-CE-3235

concernant l'octroi de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2022

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 397e réunion tenue le jeudi 8 septembre 2022 à 9 h, en visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du ou de la récipiendaire dans le cadre des cérémonies de la collation des grade de l'automne 2022

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 397-CE-3236

concernant l'attribution du prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les personnes professeures pour l'année 2022

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 397e réunion tenue le jeudi 8 septembre 2022 à 9 h, en visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 397-CE-3237

concernant l'amendement au projet de création du programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 397e réunion tenue le jeudi 8 septembre 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU le projet initial de création du programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes (annexe 1);

ATTENDU la résolution 439-CA-6757 du conseil d'administration du 14 juin 2021 approuvant l'ouverture des admissions au programme sous certaines réserves (annexe 2);

ATTENDU que les conditions de création n'ont pas été rencontrées;

ATTENDU les discussions entre les promotrices du projet et le Décanat des études;

ATTENDU l'amendement au projet de création d'un programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes (annexe 3);

ATTENDU les résolutions afférentes à la mise à jour du projet de création du programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes (annexe 4);

ATTENDU le descriptif du cours EDUXXXX *Enjeux de l'insertion professionnelle et de la formation continue des personnes enseignantes* (annexe 5);

ATTENDU la résolution 144-SCE-322 de la sous-commission des études du 23 août 2022 donnant un avis favorable au projet de création d'un programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes (annexe 6);

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par madame Frédérique Wion,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'amendement au projet de création du programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes;

D'ADOPTER le descriptif du cours EDUXXXX *Enjeux de l'insertion professionnelle et de la formation continue des personnes enseignantes* en remplacement des cours EDU6353 *Défis de l'insertion professionnelle en enseignement et stratégies pour soutenir les personnes enseignantes débutantes* et EDU6363 *Soutien à la formation continue des personnes enseignantes prévus initialement au plan de formation*;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, au trimestre d'automne, selon un régime d'admission à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'automne 2023, sous réserve qu'il y ait un minimum de quinze (15) inscriptions;

…2

DE RATTACHER le programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 397-CE-3238

concernant le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en sciences comptables : le baccalauréat en sciences comptables (7766, 776J), le certificat en sciences comptables (4138) et le certificat en comptabilité générale (4227)

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 397e réunion tenue le jeudi 8 septembre 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQO;

ATTENDU le calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes de l'UQO;

ATTENDU le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en sciences comptables : le baccalauréat en sciences comptables (7766, 776J), le certificat en sciences comptables (4138) et le certificat en comptabilité générale (4227) (annexe 1);

ATTENDU les résolutions du conseil de module des sciences comptables approuvant le dossier (annexe 2);

ATTENDU la résolution 144-SCE-323 de la sous-commission des études tenue le 23 août 2022, laquelle confirme que le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en sciences comptables satisfait les exigences de la *Politique d'évaluation des programmes* de l'UQO et recommande à la commission des études de recevoir le dossier (annexe 3);

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

DE RECEVOIR le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en sciences comptables : le baccalauréat en sciences comptables (7766, 776J), le certificat en sciences comptables (4138) et le certificat en comptabilité générale (4227);

D'INVITER le conseil de module des sciences comptables à donner suite, au cours des douze prochains mois, aux recommandations contenues dans le dossier d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 397-CE-3239

concernant le projet de modification aux trimestres d'admission du programme de DESS en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2263)

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 397e réunion tenue le jeudi 8 septembre 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU que le programme de DESS en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2263) est préalable au programme de maîtrise en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2262);

ATTENDU le protocole d'entente entre l'UQO et l'Université McGill et, par conséquent, que les personnes étudiantes de l'UQO doivent s'inscrire à 12 crédits avec l'Université McGill lors de la maîtrise en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2262);

ATTENDU que les postes d'infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques (IPSSP) alloués par le ministère de Santé et des Services sociaux sont actuellement tous pourvus;

ATTENDU les cohortes actuelles à l'UQO et à l'Université McGill;

ATTENDU que l'UQO souhaite s'assurer que les personnes candidates formées à titre d'IPSSP puissent se trouver un emploi après leur formation;

ATTENDU que notre partenaire, l'Université McGill, ouvrira les admissions au DESS IPSSP aux 2 ans (années paires) et que la prochaine cohorte ouvrira à l'automne 2024;

ATTENDU la résolution 14 CP_IPSSP-IPSNN_04 du comité de programmes de deuxième cycle en sciences infirmières IPS concernant la suspension des admissions au programme de DESS en sciences infirmières menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée (IPS) en soins pédiatriques (2263) à l'automne 2023 (annexe 1);

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration la suspension des admissions au programme de DESS en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2263), aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, et ce, au trimestre d'automne 2023;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'ouverture des admissions au programme de DESS en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2263) aux trimestres d'automne pairs seulement, aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, à temps complet, et ce, à compter du trimestre d'automne 2024.

…2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 397-CE-3240

concernant le projet de modification au plan de formation des 3 concentrations (français, mathématiques et univers social) du baccalauréat en enseignement secondaire (7950)

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 397e réunion tenue le jeudi 8 septembre 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU la résolution du comité du programme BES, adoptée le 21 avril 2022, concernant l'approbation de nouveaux descriptifs de cours du programme du baccalauréat en enseignement secondaire (BES) – 7950 (annexe 1);

ATTENDU la résolution UQO-DSE-22-248-1853 de l'Assemblée départementale des sciences de l'éducation, adoptée le 18 mai 2022, concernant les descriptifs de cours au baccalauréat en enseignement secondaire (7950) (annexe 2);

ATTENDU les descriptifs des cours BESXXX2(1) *Travaux pratiques en didactique* et BESXXX2(2) *Travaux pratiques de recherche et de développement professionnel* (annexe 3);

ATTENDU la résolution UQO-MSE -22-06-20-1187 du conseil de module des sciences de l'éducation, adoptée le 20 juin 2022, concernant la modification du cheminement du programme du baccalauréat en enseignement secondaire (7950) (annexe 4);

ATTENDU le triptyque de modification du programme de baccalauréat en enseignement secondaire (7950) (annexe 5);

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Forget, appuyée par monsieur Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification du plan de formation des 3 concentrations (français, mathématiques et univers social) du baccalauréat en enseignement secondaire (7950), et ce, à compter du trimestre d'automne 2023;

D'ADOPTER les descriptifs des cours BESXXX2(1) *Travaux pratiques en didactique* et BESXXX2(2) *Travaux pratiques de recherche et développement professionnel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 397-CE-3241

concernant le projet de modification à la concentration en comptabilité de la maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec essai, cheminement régulier) (1923)

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 397e réunion tenue le jeudi 8 septembre 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU que l'une des conditions d'admissions à la concentration en comptabilité de la maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec essai, cheminement régulier) (1923) est d'être titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en comptabilité professionnelle ou l'équivalent (annexe 1);

ATTENDU le plan de formation du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en comptabilité professionnelle de l'UQO (1808/1818) (annexe 2);

ATTENDU la résolution 04-18-05-2022 du comité de programmes de deuxième cycle en administration des affaires du 18 mai 2022 concernant la liste des cours pour le programme MBA 1923 (concentration en comptabilité) (annexe 3);

ATTENDU le triptyque de modification de la concentration en comptabilité de la maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec essai, cheminement régulier) (1923) (annexe 4);

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Véronique Le Gall, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le retrait du cours MBA6563 *Direction générale de l'entreprise (Simulation en gestion)*, offert en alternative au cours obligatoire CTB6323 *Cas synthèse*, dans le plan de formation de la concentration en comptabilité de la maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec essai, cheminement régulier) (1923), et ce, à compter du trimestre d'hiver 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 397-CE-3242

concernant le projet d'adoption d'un *Guide de fonctionnement de la cotutelle de thèse doctorale*

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 397e réunion tenue le jeudi 8 septembre 2022 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU le développement important des programmes de cycles supérieurs ainsi que le développement des activités de recherche et de création des professeures et des professeurs de l'UQO sur le plan international;

ATTENDU la volonté de l'UQO d'encadrer adéquatement la mobilité des personnes doctorantes;

ATTENDU la volonté de l'UQO de favoriser la coopération scientifique;

ATTENDU qu'il n'existe actuellement pas de modalités institutionnelles encadrant la cotutelle de thèse doctorale;

ATTENDU le projet de *Guide de fonctionnement de la cotutelle de thèse doctorale* (annexe 1);

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jonathan Paquette, appuyée par monsieur Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le *Guide de fonctionnement de la cotutelle de thèse doctorale.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale